

Avis de convocation / avis de réunion

SAINT JEAN GROUPE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 3.355.677 euros
Siège Social : 59 chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY
958 505 729 R.C.S. LYON

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SAINT JEAN GROUPE sont convoqués, à Dardilly (69570), 59 Chemin du Moulin Carron, le **JEUDI 11 JUIN 2020 à 10 heures 30**, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

AVERTISSEMENT - COVID 19 :

Dans le contexte d'épidémie du Covid-19 et, conformément aux dispositions adoptées par le Gouvernement pour freiner la propagation du Covid-19, en particulier l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société du 11 juin 2020 se tiendra, sur décision du Conseil d'Administration, à huis clos, au siège social de la société, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Dans ces conditions les actionnaires pourront voter par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale, en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet disponible dans la rubrique « information règlementée », sous la rubrique dédiée aux « communiqués relatifs aux documents préparatoires de l'Assemblée » sur le site de la société www.saint-jean-groupe.fr.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. En conséquence, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site Internet de la société www.saint-jean-groupe.fr

Dans le cadre de la relation entre la société et ses actionnaires, la société les invite fortement à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : sabeton@sabeton.fr.

Afin de faire un point sur l'activité de la société en 2019 et de répondre aux questions des actionnaires, une visio-conférence via « Teams » sera organisée, à l'issue de l'Assemblée Générale, le jeudi 11 juin 2020 à 11 heures avec le Président de SAINT JEAN GROUPE et le Président de SAINT JEAN. Tous les actionnaires en nominatif ou au porteur, justifiant d'une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire, pourront y assister en envoyant une demande écrite par voie électronique, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée à l'adresse suivante : sabeton@sabeton.fr. Une invitation pour participer à cette visio-conférence leur sera envoyée à l'adresse électronique indiquée par leur soin.

Ordre du jour :

- Rapports du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Affectation du résultat et détermination du dividende.— Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- Approbation des éléments de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2020.
- Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2019.
- Approbation des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Nomination d'un nouvel Administrateur.
- Autorisation au Conseil d'Administration pour intervenir en bourse sur les actions de la société.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale :

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Seuls pourront participer à l'Assemblée, les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure française :

- . soit pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription en compte nominatif des dites actions,
- . soit pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt au siège social d'une attestation de participation délivrée par tout intermédiaire habilité constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres.

Modalités particulières de vote à l'Assemblée Générale dans le contexte de crise sanitaire :

L'Assemblée Générale étant tenue hors la présence des actionnaires, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce, étant précisé que, dans ce cas, le mandataire devra voter par correspondance au titre de ce pouvoir,
- b) adresser une procuration à la société sans indication de mandat, (pouvoir au Président de l'Assemblée Générale),
- c) voter par correspondance.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la société www.saint-jean-groupe.fr

A compter de la convocation, un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la société ou adressé à tout actionnaire qui en ferait la demande soit par écrit soit par courrier électronique à l'adresse suivante : sabeton@sabeton.fr au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Le formulaire, dûment rempli, devra être parvenu à la société, accompagné de la justification de la qualité d'actionnaire, au plus tard deux jours avant la tenue de l'Assemblée. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation soit par écrit au siège social de la société soit par courrier électronique à l'adresse suivante : sabeton@sabeton.fr. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

En raison du contexte sanitaire actuel lié à l'épidémie de Covid-19 et aux délais postaux incertains, les formulaires pourront être adressés sous la forme d'une copie numérisée à l'adresse électronique suivante : sabeton@sabeton.fr, dans les conditions et délai précisés ci-avant.

Documents préparatoires à l'Assemblée : Les documents énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la société www.saint-jean-groupe.fr au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que tous les documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, transmis sur simple demande adressée à la société et consultables sur son site internet www.saint-jean-groupe.fr dès le 20 mai 2020.

Questions écrites : Au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, tout actionnaire pourra adresser au Président de la société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de la société ou par courrier électronique à l'adresse suivante sabeton@sabeton.fr et devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Dans le contexte actuel lié à l'épidémie de Covid-19 et aux délais postaux incertains, les actionnaires sont encouragés à privilégier la communication par voie électronique à l'adresse suivante : sabeton@sabeton.fr

Le Conseil d'Administration.